

DU CHATEAU DE CORINTHE



Le château de Corinthe au dix-huitième siècle.

A L'I.N.J.S.

MARIAGES PRINCIERS

Il était une fois une princesse, Marie, fille du duc Amédée VIII de Savoie, un homme qui a marqué l'histoire de la province puisqu'il fut successivement comte, duc... et pape. Sous son gouvernement, le duché s'étendait de la Saône à la plaine du Pô et de la Suisse à la Méditerranée. Amour et politique allaient souvent de concert à cette époque-là, sans faire toujours bon ménage, il est vrai. Une guerre contre Milan se termina par un accord diplomatique aux termes duquel un mariage fut scellé entre la jeune et pieuse princesse qui avait tout juste seize ans et Philippe Visconti, un prince adroit en politique mais, paraît-il, aux mœurs étranges. Le mariage ne sera célébré que l'année suivante mais, en cet an de grâce 1427, tout empressé aux préparatifs, le duc de Savoie accueille avec faste la famille du Milanais venue en ambassade. Les seigneurs italiens sont nombreux et il faut les loger, eux et leur suite. Dans l'ouvrage « Châteaux et Maisons Fortes savoyards », il nous est rapporté : « il fallut mettre en réquisition les plus beaux lits à courtepointes damassées et limogées des bourgeois de Chambéry et surtout des châteaux de Villeneuve et Corinthe à Cognin, de Candie et d'Aix, les plus proches du lac ». C'est la première mention historique du château de Corinthe.

Au seizième siècle, le domaine de Corinthe aurait appartenu à Claude-Louis Alardet, précepteur du futur duc Emmanuel-Philibert et qui devint évêque. Gabriel Pérouse attribue à ce prélat humaniste la responsabilité de l'attribution du nom évoquant une ville grecque mythique, établie sur un isthme. Cependant, il faut bien admettre que la relation du mariage de 1427 contredit cette affirmation. On peut cependant dater de cette époque les travaux de transformation du manoir tel qu'on peut l'observer à la page précédente et qui font apparaître les arcatures de style Renaissance au rez-de-chaussée. Claude-Louis Alardet n'aurait été que le restaurateur d'un bâtiment déjà ancien qu'il va transmettre à son neveu Raymond Pobel. En 1587, la chambre criminelle du Sénat vint siéger à Corinthe à cause de l'épidémie de peste qui sévissait à Chambéry, ce qui n'empêcha pas Isabeau de Seyssel de venir y mourir de cette contagion. Enfin, en 1618, Claude François Pobel légua à son fils la baronnie de La Pierre y compris « la maison de Corinthe ».

C'est encore un mariage princier qui pousse Corinthe sur le devant de la scène au dix-septième siècle. Le 27 avril 1665, les carrosses « à six chevaux » transportant les représentants du duc Charles-Emmanuel, venus accueillir Jean-Baptiste de Savoie Nemours qui arrivait de France, se sont arrêtés au château. En 1895, une plaque de cheminée provenant de l'édifice fut déposée au musée savoisien. Elle serait un rappel de ce passage ducal et de cette rencontre. Quelle est la composition de cette plaque ? Au centre, un écu de Savoie et de France, croix blanche et trois fleurs de lys encadrés par le collier de l'Annonciade, au dessus, une couronne ducale.



Peu après, Pobel vendit le domaine à Joseph Arestan, baron de Montfort dont les terres s'étendaient sur Saint-Sulpice, Cognin et la Motte-Servolex. Nouvelle vente en 1707 : Corinthe échut alors à François Vibert dont le père venait d'être anobli et qui avait épousé une petite fille de François Pobel. Ce sont leurs descendants, les Vibert de Massingy qui avaient hérité des Pobel le titre de Marquis de La Pierre, qui gardèrent le château jusqu'à la Révolution.



Un extrait de la précieuse Mappe sarde de 1730 nous donne le premier aperçu du plan d'ensemble. On y observe la forme en U, le corps central et les deux ailes perpendiculaires et, sur l'autre rive du Forezan, l'allée de tilleuls.

LES MALHEURS DU CI-DEVANT MARQUIS

Tandis que, de l'autre côté du Guiers, la 14 juillet 1789 sonne le glas de la monarchie absolue, le domaine de Corinthe est la propriété de Charles-Joseph Vibert de Massingy, Marquis de la Pierre. La Savoie vit encore au rythme de la Royauté tandis que les convulsions de la Grande Révolution agitent la France.

Le 21 septembre 1792, alors qu'à Paris est proclamée la République, cinq mille Français commandés par M. de Montesquiou quittent le fort Barraux pour faire leur entrée en Savoie, sans rencontrer une véritable opposition. « Paix aux chaumières, guerre aux tyrans », tel était leur slogan. Victor-Amédée III, « le roi des marmottes »,



**L'entrée des Français à Chambéry
en septembre 1792**

n'est pas disposé à défendre le duché et un certain nombre de Savoyards, parmi lesquels des nobles, des prêtres et des fonctionnaires, fuient vers le Piémont.

Le marquis est alors dans sa résidence des Grésiers près d'Albertville (L'Hôpital-sous-Conflans). En tant que privilégié, il se sent menacé par les troupes révolutionnaires et, dès le 23 septembre, avec famille et bagages, par le col du Petit-Saint-Bernard, il passe sur l'autre versant des Alpes. A Turin, il offre ses services au roi mais ce dernier ne daigne pas même le recevoir. Alors, il sollicite et obtient un passeport pour gagner l'Angleterre par la Suisse et l'Allemagne. A son arrivée à Genève, il apprend que la route par Mayence est coupée par la présence des armées françaises et que les biens des absents seront confisqués s'ils ne sont pas revenus avant le 24 janvier 1793. C'est donc le retour au pays dans son domaine de Corinthe qui s'impose.

Là, au printemps 1793, il y subit diverses vexations imposées par l'administration révolutionnaire. Le 17 août 1793, un détachement de gendarmerie vient l'arrêter dans sa maison de Corinthe et le conduit à la prison de Chambéry, dans l'attente d'un éventuel transfert à Paris qui vit sous le régime de la Terreur. Au siècle suivant, le cardinal Billiet évoquera en l'exagérant le soutien apporté par les Cognerauds au marquis : « le marquis de la Pierre était très aimé de ses fermiers et de tous les habitants de la commune. Son arrestation excita parmi eux une profonde affliction. Un nommé Benoît Darmaisin s'avisa un jour de sonner le tocsin ; il se forma ainsi un attroupement de 200 paysans (il y avait 600 habitants à Cognin) ; ils délibérèrent de venir à Chambéry demander la délivrance du marquis. Ils s'avancèrent courageusement au sommet de Maché ; là, un nommé Louis Roche leur représenta prudemment qu'ils n'étaient pas en état de résister à la garnison et qu'ils allaient se compromettre gravement et tout à fait inutilement. Ils le comprirent et de suite l'attroupement se dispersa. »

Charles-joseph profite de la relève de la garde bourgeoise de Chambéry par les soldats français pour prendre la poudre d'escampette. Arrêté une nouvelle fois à Annecy, il réussit encore à fausser compagnie à ses gardes pour revenir clandestinement à Corinthe et repartir presque immédiatement vers la Suisse, à Lausanne, où sa femme et ses enfants viendront le rejoindre. Ce ne sera pas la fin de ses tribulations causées par les bouleversements en Europe et c'est veuve que Madame de la Pierre revient en Savoie en 1818 pour s'établir au château de Caramagne, Corinthe ayant été vendu entre temps comme bien national à Jean-françois Bellemin, ancien notaire de Chambéry, chef du bureau des finances départementales et futur sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne.

Dans ce but, un inventaire est effectué le 15 germinal an III (avril 1795) par la municipalité de Cognin. Déserté depuis près de deux ans, le château a été partiellement pillé et présente un aspect dégradé. Quelques jours plus tard, le 20 germinal, une perquisition plus poussée est effectuée. Une cachette est découverte et une véritable « caverne d'Ali baba » est mise au jour. Un nombre très important d'objets divers, petits meubles, bibelots, vêtements, ustensiles, pièces de vaisselle et d'argenterie sont dénombrés et regroupés en 125 articles. Nous en livrons à la page suivante un petit aperçu.

1. une colice dont la coupe et goathone dorée
2. quatre flambeaux argentés
3. une petite table piquée à roulettes
4. une cassette ovale placquée fermée à clef.
5. un chuto pr. mettre l'argenterie où il y a six couteaux
6. un rouleau de soie blanc où est contenu un contrat de mariage
7. un miroir à toilettte à cadre doré dont la glace a un pied et deux d'hauteur
8. une autre cassette noire carrée fermée à clef
9. autre cassette vernissée à la chine fermée à clef. couverte de marbre rouge.
10. une boîte carrée en bois de un pied dix pouces de long sur trois pouces de large fermée à clef.
11. une fontaine de cuivre argentée avec son robinet
12. trois pinces et deux pailles à feu en fer
13. une cassette double de cuivre où sont des papiers à café et deux sous-couverts de terre d'Angleterre.
14. pincettes pour tenir le métal
15. deux cadres ronds dorés d'un pied deux pouces de diamètre
16. trois petites cadres ovales à cadre doré.
17. six cadres carrés dorés.
18. Sept petits cadres dorés.
19. un cadre représentant la Croix
20. un autre représentant le baptême du Seigneur
21. un cadre de bois noir.
22. cinq cadres en bois sont peints et arrangés.
23. vingt-trois autres cadres en bois noir
24. deux chenets de fer dont les poignées sont dorées.
25. une cassette carrée remplie d'anciens livres d'Hygie, clouée qu'on a ouvert
26. une caisse contenant trois glaces de Desserts.
27. une cassette couverte de marbre rouge fermée à clef qu'on n'a ouvert.
28. Le Dessin d'un grand tableau, soie.

Décryptage de l'inventaire : articles 1 à 26^{1/2}

1. *Un calice dont la coupe et patène dorée.*
2. *Quatre flambeaux argentés.*
3. *Une petite table plaquée à roulettes.*
4. *Une cassette ovale plaquée fermée à clef.*
5. *Un étui pour mettre l'argenterie où il y a six couteaux.*
5. *Un rouleau de fer blanc où est contenu un contrat de mariage.*
6. *Un miroir à toilette à cadre doré dont la glace a un pied et demi d'hauteur.*
7. *Une autre cassette noire carrée fermée à clef.*
8. *Autre cassette vernissée à la Chine couverte de maroquin rouge.*
9. *Une boîte carrée en noyer de un pied dix pouce de long, trois pouces de large, fermée à clef.*
10. *Une fontaine de cuivre argenté avec son robinet.*
11. *Trois pinces et deux pailles à feu en fer.*
12. *Une cassette doublée de cuir où sont dix tasses à café et leur soucoupe de terre d'Angleterre.*
13. *Pupitre pour tenir le missel.*
14. *Deux cadres ronds dorés d'un pied deux pouces de diamètre.*
15. *Trois petits cadres ovales à cadre doré.*
16. *Six cadres carrés dorés.*
17. *Sept petits cadres dorés.*
18. *Un cadre représentant le Christ.*
19. *Un autre représentant le baptême [...]*
20. *Un autre de bois noir.*
21. *Cinq cadres dont partie est dérangée.*
22. *Trente trois autres cadres en bois noir.*
23. *Deux chenets de fer dont les pommeaux sont dorés.*
24. *Une cassette carrée remplie d'anciens livres d'Eglise qu'on a ouvert.*
25. *Une caisse contenant trois glaces de [...]*
26. *Une cassette couverte de maroquin fermée à clef qu'on a ouvert.*
- 26^{1/2} *Le dessus d'une grande table en sapin.*

UN CERTAIN ABBE DE L'EPEE

Dans le domaine de la communication et, par voie de conséquence de la socialisation, la surdité est un handicap sensoriel rédhibitoire. Les statistiques effectuées sur les blessés de la première guerre mondiale révèlent que c'est la perte de l'ouïe qui a été, en proportion, la première cause de suicide parmi les rescapés diminués de ce conflit.

Dans l'Antiquité, les handicaps étaient traités différemment selon les civilisations. Alors que Platon pensait que « quelqu'un qui ne parle pas ne peut pas raisonner » et qu'Aristote affirmait que « les sourds ne pouvaient pas être éduqués », chez les Egyptiens et les Perses, leur destinée était l'objet de l'attention religieuse du peuple et l'on voyait dans l'infirmité l'objet de la sollicitude céleste.

Au Moyen-âge, ils étaient considérés comme un malheur de plus dans une société injuste et la résignation était de mise. Les sourds qui avaient des conventions gestuelles, amorces de la langue des signes, étaient parfois traités comme des « idiots de village » mais, dans la période suivante, Montaigne évoquait déjà leur regroupement en communautés.

Au dix-huitième siècle, « le Siècle des Lumières », de profonds changements interviennent. On s'aperçoit qu'ils ont une intelligence, qu'ils peuvent apprendre un langage et peuvent se tourner vers l'oralisation car les entendants pensent que les signes sont trop pauvres pour traduire la pensée humaine.

C'est dans ce contexte que se situe l'action d'un religieux, l'abbé de l'Epée (1712-1789). Lors d'une rencontre avec deux sourdes-muettes qui communiquaient par gestes, il leur demande de lui apprendre ces signes et il admet alors que le langage intérieur existe indépendamment de l'expression orale.

En 1776, à Paris, il rassemble des enfants sourds dans une institution ayant pour but, outre de « sauver ces petites âmes », de les éduquer, ce qui signifiait pour lui, leur enseigner le français. C'est ainsi qu'il met au point un système de signes, compromis entre les gestes naturels des enfants et des signes artificiels de sa propre invention, auxquels il ajoute les signes grammaticaux nécessaires à la syntaxe. Le langage des signes méthodiques est né.

Les démonstrations qu'il fait à Paris avec ses élèves sourds ont beaucoup de succès auprès d'éducateurs venus de toute l'Europe. En effet, avec des signes méthodiques, l'abbé offre à ses étudiants la possibilité de transcrire des mots et des phrases complexes en français écrit et il cite en exemple le mot « inintelligibilité »



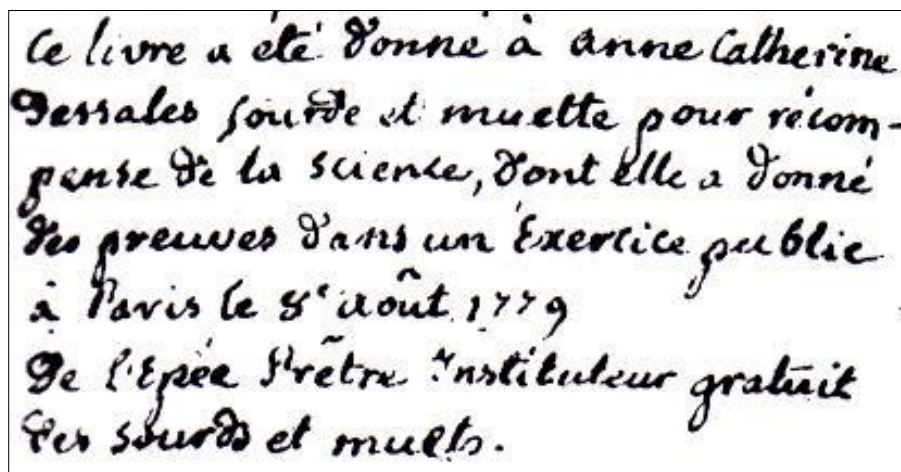
**Abbé Charles Michel de l'Epée.
(1712-1789)**

exprimé en cinq signes alors que, d'une façon moins élaborée, il suffisait aux sourds de deux signes, « impossible » et « comprendre », pour traduire l'abstraction. « Sous la dictée, les élèves étaient capables de transcrire des choses complexes mais rarement, ils pouvaient accéder au sens des expressions et étaient quelquefois embarrassés pour exprimer d'eux-mêmes leur plus simple pensée ». (Bill Moody). Cette approche à la fois intellectuelle et traditionnelle de la communication est analysée soixante ans plus tard par Ferdinand Berthier, un successeur de l'abbé de L'Epée. Doyen des professeurs à l'Institut de Paris de 1840 à 1850 et sourd lui-même, il déclare alors : « Pour parvenir à la traduction des mots français, l'Abbé de l'Epée avait consulté les étymologies latines et grecques ; il voulut tourmenter la langue des gestes pour la plier aux habitudes et au génie de la langue conventionnelle, sans réfléchir que l'une greffée sur l'autre devenait nécessairement un contresens. La mimique ne reconnaît d'autre joug que celui de la nature et de la raison ; elle a sa syntaxe immuable, opposée aux syntaxes capricieuses de nos langues, et particulièrement à celle de la langue française. »

L'Abbé de l'Epée avait ignoré une chose capitale, valable aussi pour les entendants : une langue s'inscrit dans un contexte historique et culturel. Dans le monde des entendants n'y a-t-il pas ici une corrélation avec l'échec de l'espéranto, la domination actuelle des langues anglo-saxonnes, et, Histoire oblige, l'universalité de notre langue au dix-huitième siècle, au temps où, comme l'écrit l'académicien Marc Fumaroli, « l'Europe parlait français ». On se trouve ainsi confronté au problème du traitement éducatif de la surdité par les seuls entendants et l'on peut se poser une question sujette à controverse : l'homme qui parle peut-il se mêler d'inventer des signes ?

L'Abbé de l'Epée n'est pas l'inventeur de la langue des signes et il n'est pas le premier à avoir éduqué des sourds mais il a été le premier à baser l'enseignement des sourds sur des gestes qui venaient des sourds eux-mêmes et à donner à cette éducation un premier cadre institutionnel. Il a joué une lointaine influence sur ce que sera le « français signé », produit d'un glissement naturel de la langue des signes sous l'influence de la syntaxe française. Avant tout, l'Abbé de l'Epée a réussi à imposer à l'opinion l'idée que les sourds sont des hommes comme les autres.

En 1791, l'Assemblée nationale constituante a inscrit son nom comme Bienfaiteur de l'Humanité. Berthier, celui qui a dénoncé ses erreurs, n'hésita pas à dire qu'il fut « celui à qui tout un peuple de malheureux a dû son émancipation intellectuelle ».

A handwritten note in French, written in cursive ink on a rectangular piece of paper. The text is a testimonial about the Abbé de l'Epée's work with deaf and mute students. The handwriting is fluid and characteristic of the late 18th century.

Le livre a été donné à Anne Catherine
Dessales sourde et muette pour récom-
pense de la science, dont elle a donné
des preuves dans un Exercice public
à Paris le 8^e août 1779
De l'Epée Prêtre Instituteur gratuit
des sourds et muets.

Autographe de l'Abbé de l'Epée.

MADELEINE BARTHELEMY

C'est le hasard qui va fournir l'occasion à l'œuvre de l'Abbé de l'Epée d'être appliquée en Savoie. En 1840, une certaine Madeleine Barthélemy, originaire du Puy-en-Velay et qui s'était occupée de sourds-muets en Haute-Loire, traverse Chambéry pour se rendre à Annecy dans le but d'accomplir une dévotion sur la tombe de Saint-François-de-Sales. Lors de son arrêt dans la capitale des ducs de Savoie, elle demande de visiter l'Institution pour les sourds. Apprenant qu'il n'en n'existait pas dans cette province, elle décide de s'installer à Chambéry et d'y fonder une école dans une petite maison louée dans le quartier de la future gare, pour y réunir quelques enfants indigents. C'est chose faite en 1841 mais elle ne peut compter que sur ses maigres revenus et ne reçoit alors que des filles.

En 1842, la providence se manifeste en la personne du chanoine Pillet qui épaula Madeleine Barthélemy au moment où, faute de ressources, elle allait renoncer à sa généreuse entreprise. Il fait reconnaître l'établissement par l'Etat sarde et obtient un subside de deux mille livres. L'école est sauvée. En même temps, la section des garçons qui vient de naître est confiée à l'Abbé de Saint-Sulpice.

Le nombre d'élèves s'accroît et, en 1844, les dix-huit filles sont placées sous la responsabilité des Dames Religieuses du Sacré-Cœur. Les sourdes-muettes resteront à Chambéry jusqu'en 1908 pour être alors transférées à Pont-de-Beauvoisin. En 1845, les Frères des Ecoles Chrétiennes prennent en charge la section des garçons.

Un pas très important est franchi le 10 septembre 1846. L'Abbé Pillet est reçu à Turin par le roi Charles-Albert. Un subside annuel de quatre mille livres est accordé à l'Institution qui est placée sous la protection du souverain et qui prend le titre d'« Institution Royale des Sourds-Muets à Chambéry ». L'archevêque de Chambéry, Monseigneur Billet, est président de la commission consultative chargée d'administrer l'établissement aux côtés du directeur et de l'économe.

Le 2 mars 1850, Mademoiselle Barthélemy meurt. Que de chemin parcouru depuis dix ans ! Vingt et un garçons sont alors scolarisés et les locaux sont devenus trop exigus. L'école est transférée à Saint-Louis-du-Mont, à deux kilomètres du centre de Chambéry.



Art. 1^{er}
 L'établissement des sourds muets de Chambéry est approuvé, légalisé, reconnu, et placé sous Notre protection immédiate.

Art. 2nd
 Le prince régnant le titre d'Institution Royale des Sourds muets à Chambéry, et selon l'usage de l'observatoire de l'école du 24. 25. 1836. et des lois, et instructions-y relatives.

...
 Mandons au bureau du protocole général d'enregistrer le présent, et à tous ceux à qui il appartiendra de l'observer, et de le faire observer, en telle et telle volonté, voulant qu'il soit inscrit au conseil des actes de Notre gouvernement.
 Given le 14 Septembre 1846. C. Alberto

**Extraits de l'acte qui confère à la fondation de Madeleine Barthélemy
 Le titre d'Institution Royale des Sourds-Muets.**

1860. Après le traité de Turin et le plébiscite du mois d'avril, la Savoie devient française. Par le décret du 16 octobre 1861 signé par Napoléon III, l'établissement prend le titre d'Institution Impériale comme ceux de Paris et de Bordeaux. Il est classé au nombre des établissements généraux de bienfaisance et d'utilité publique. L'administration cherche à devenir propriétaire d'un plus grand édifice et souhaiterait quitter Saint-Louis-du-Mont « dont le sol est de mauvaise qualité et qui est dépourvu d'eau ». A Cognin, le domaine de Corinthe est en vente...

L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS

« Le domaine de Corinthe est formé de champs, de hautins, de vignes, de prés-vergers, de prés, de jardins potagers, de jardins anglais et de mûriers ainsi que du château, d'une maison fermière et d'une cour. Dans cette vente sont compris le pressoir, les cuves, les fûts de tonneaux, le cuvier, les fourneaux de la cuisine, les tringles pour les rideaux, les portemanteaux, les étagères de la cuisine et de l'office et du fruitier, deux glaces, l'une dans la salle à manger, l'autre dans la chambre du vendeur. » C'est ainsi que, le 21 août 1863, le Journal de la Savoie donne une sommaire description du domaine qui vient d'être acquis par Jean-Antoine Colliard, en religion Frère Urbanien de l'Institut des Ecoles Chrétiennes, pour y installer les jeunes sourds-muets.

Depuis 1730, année où le plan de l'édifice figure sur la Mappede sarde, les choses ont peu évolué. Il s'y est ajouté la maison fermière qui, très vite, a dû être agrandie. On constate que la chapelle n'est pas mentionnée. Absente sur le cadastre de 1730 mais évoquée dans l'inventaire d'avril 1795, elle existait dans le corps de logis et fut dévolue ensuite à une autre utilisation. Le marquis de la Pierre affirmait : « j'étais nanti de tous les titres de ces fondations que j'ai fermés dans une caisse et cachés sous l'autel muré de ma chapelle de Corinthe ».

L'acquisition du domaine prit un certain temps. Les pourparlers commencèrent en 1861. Le propriétaire, le comte de Montcla en voulait 200 000 francs. Il accepta de transiger à 170 000 francs, mais l'administration de l'Institution ne possédait pas cette somme. Un emprunt fut alors ouvert le 6 juillet 1862, au moyen de la souscription de 680 obligations de 250 francs chacune, remboursable en 43 annuités. Du 31 décembre 1863 au 31 décembre 1909, l'Institution remboursa 170 000 francs d'amortissement et 253 417,33 francs d'intérêts. Ce n'est qu'en 1863 que fut signé l'acte d'acquisition dans les termes suivants : « Monsieur le Directeur de l'Institution Impériale des Sourds-Muets, suivant acte du 27 janvier 1863 devant Maître Pierre Cot, notaire approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, le 19 février 1863 a acquis les immeubles y désignés dits Domaine de Corinthe, situé à Cognin ayant appartenu à Monsieur le Comte Charles de Montcla, Chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Maurice et Saint-Lazare, propriétaire rentier, domicilié à Cognin. »

Dès l'installation, il faut entreprendre les réparations d'un bâtiment, certes bien situé dans un bel espace agricole, mais qui est parfois décrit dans un état pitoyable. Il faut le meubler car il est pratiquement dépourvu de mobilier. Immédiatement, il est surélevé d'un étage et la ferme, nécessaire à l'apprentissage essentiellement agricole, est agrandie. Après 1880, des travaux considérables sont entrepris et les deux ailes sont prolongées du côté de la voie ferrée qui relie Chambéry à Saint-André-Le-Gaz inaugurée en 1884 et qui a nécessité une procédure d'expropriation d'une bande de terrains, contre 83 000 francs versés à l'association. D'autres constructions apparaîtront ensuite, mais le château de Corinthe a désormais l'aspect extérieur qu'il a conservé jusqu'à nos jours, le clocheton de la chapelle construite en même temps que ces agrandissements en plus, puisqu'un jour de janvier 1968, une méchante bourrasque l'a décapitée. A la rentrée de 1883, l'accueil de 74 garçons, tous internes, et les changements pédagogiques provoqués par le congrès de Milan ont imposé ces transformations.

Les lois scolaires de la Troisième République ont leurs conséquences sur le fonctionnement de l'Institution. En 1881, un laïc est placé à la tête de l'établissement et, en 1887, les Frères des Ecoles Chrétiennes sont remplacés par des professeurs pris dans le corps enseignant de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris. Conformément aux lois Ferry, l'enseignement religieux ne peut plus être assuré par le personnel de l'école. Aussi, en 1887, l'archevêque de Chambéry nomme un prêtre qui sera tout à la fois aumônier et vicaire de la paroisse de Cognin.

A cette époque, c'était le ministère de l'Intérieur qui assurait la tutelle de l'Institution. Ce n'est que dans les années 1930 qu'elle entrera dans la dépendance du ministère de la Santé Publique pour rejoindre plus tard celle du ministère des Affaires sociales.

Pendant la Grande Guerre, le fonctionnement de l'école a été suspendu en raison des besoins militaires. Du début des hostilités au mois de janvier 1915, il a été utilisé comme dépôt de troupes. A partir de mars 1915 jusqu'à la fin du conflit, il est devenu l'hôpital militaire numéro 4. Ce n'est qu'à la rentrée des classes de 1919 que Corinthe a été rendu aux sourds-muets. Entre temps, ceux-ci avaient été répartis entre les nombreux établissements privés qui existaient dans le pays, dans des conditions qui sont alors décrites comme moins bonnes.

DES PAROLES ET DES SIGNES

Langue des signes méthodiques, Langue des Signes Française, oralisme, français signé, Langage Parlé Complété, prothèses auditives, implants, intégration : dans le traitement du handicap de surdité, nombreuses ont été et sont les expériences, les doctrines et les remèdes, ainsi que les approches éducatives. Disputes et controverses dans lesquelles nous n'entrerons pas ont fleuri ici ou là. Elles se heurtent à la récurrence d'un fait : Dans ce domaine, les décisions ont été prises par les entendants. De plus, Il n'a pas toujours été tenu compte que le « monde des sourds » est une palette qui irait du noir profond au gris clair. Enfin, il ne faut pas oublier que tout langage est à la fois vecteur et héritier d'une culture. En introduction à cet exposé délicat, nous laisserons la parole à un professeur de l'I.N.J.S. qui se considère être à la frontière entre entendants et malentendants.

« La surdité est une galaxie dans laquelle chaque personne sourde figure une planète. Et à chaque nouvelle rencontre, il faut se souvenir de la spécificité de chacun des parcours individuels.

En effet, les paramètres qui déterminent la surdité, et pour n'en citer que quelques-uns le degré, le fait de se situer avant ou après l'acquisition du langage, le type même, permettant ou non une bonne récupération prothétique, se combinent avec les capacités de lecture sur les lèvres, les compétences propres de chaque enfant sourd, qu'elles soient psychologiques, cognitives ou simplement comportementales, lesquelles s'intriquent, bien sûr, avec l'histoire familiale, le choix des parents en matière de communication et de parcours scolaire.

Au bout du compte, cet ensemble complexe génère, on le comprend aisément, une diversité de cheminements, jamais exempts d'efforts, qu'il faut bien se garder de considérer d'un œil réducteur.

Certes, tout en se méfiant des étiquettes, abusives, on tend à distinguer les surdités dites pré-linguales, en ce sens qu'elles touchent le jeune enfant, dès sa naissance ou très précocement, en tout cas avant l'âge de l'imprégnation naturelle par la langue de l'entourage, et les surdités post-linguales qui frappent, d'une manière ou d'une autre, après l'installation d'un langage déjà bien constitué qu'il faudra, dès lors, maintenir et renforcer d'une façon plus « volontariste ».

Ces deux « groupes de surdités » étant définies, on pourrait être tenté de préjuger du vécu personnel et scolaire des enfants concernés, il se présenterait comme très ardu pour les premières citées et moins difficiles, dirait-on, pour les secondes.

Là encore tout sera affaire de circonstances et toutes sortes d'options restent ouvertes sachant que, désormais, l'éducation précoce est bien développée, la pratique du L.P.C. (Langage Parlé Complété) est choisie par les parents, l'implantation cochléaire est proposée par certains hôpitaux, enfin, que la langue des signes est reconnue comme langue à part entière et qu'elle bénéficie d'une grande visibilité dans le domaine pédagogique comme dans la vie sociale.

On se souviendra, à ce propos, que près de 90% des enfants sourds ont des parents entendants et donc, qu'ils ne pourront bénéficier d'une acquisition naturelle de la langue des signes en milieu familial, celle-ci se faisant en milieu institutionnel, au contact des pairs sourds. Les enfants sourds de parents sourds usent, bien évidemment d'une langue des signes qui leur est maternelle, pour autant qu'ils doivent tenter de s'approprier la langue française, ce qui n'est jamais facile... Quand au problème des appellations... qu'il n'est pas facile de contrôler ! Seront dénommés comme sourds, les membres de la communauté des sourds dont la langue d'usage est essentiellement la langue des signes.

Dans tous les cas de figures, une chose est à retenir : toute personne sourde même à un degré relativement réduit, est porteuse de surdité et celle-ci, sauf miracle technologique plus ou moins promis par les avancées technologiques, reste présente à chaque instant, et ce malgré les efforts d'adaptation constants du sujet sourd ou malentendant, et doit être intégrée à la relation interpersonnelle et surtout n'être jamais niée. Ainsi l'usage du mot « sourd », sans jamais supprimer les autres appellations, peut, comme un dénominateur commun, fédérer, au moins partiellement les vécus et éviter tout déni. Dans le même état d'esprit, loin des clivages abusivement simplificateurs, des manifestations d'intolérance, des attitudes de rejets stériles et douloureux, des préjugés parfois imbéciles, c'est dans la rencontre que se tissent la vérité des liens entre les hommes qui sont avant tout des êtres de langage, quand bien même les vecteurs habituels de la communication seraient perturbés.

Pour ma part, « sourd oral » ou « devenu sourd », peu importe, la rencontre avec les enfants et les adultes sourds, quels qu'ils soient, a été, et continue d'être, une forme de métissage culturel et philosophique, l'occasion aussi de me dire avec une certaine passion, dans une autre langue, la langue des signes, et surtout l'occasion de réamorcer, de façon pragmatique, sans cesse, la question fondamentale de l'Autre.

Antoine Tarabbo.

Des signes et des paroles, des signes ou des paroles.

Depuis les travaux de l'abbé de l'Epée, la communauté sourde est reconnue et différentes écoles sont créées. Dans le domaine de l'éducation, des professeurs sourds sont alors acceptés parmi les professeurs entendants. Majoritairement, la langue des signes est utilisée et s'enrichit. En 1854, Rémy Valade publie le premier livre de grammaire de ce langage. On note même l'existence de poètes sourds et l'on constate que les malentendants de pays différents ont plus de facilités à communiquer que les entendants. Perception visuelle du monde en partie commune aux sourds de tous les pays ?

Dans ce dix-neuvième siècle, certains éducateurs comme Itard font davantage confiance à l'usage de la parole acquise difficilement après démutisation et à la lecture labiale. Ces oralistes s'opposent aux gestualistes, tout en reconnaissant, comme Berthier, que les deux méthodes peuvent se compléter. Leurs motivations sont diverses : assurer une meilleure intégration dans le monde des entendants, mieux maîtriser les nuances de la langue, nécessaires au cheminement de la pensée, auxquelles s'ajoutent des considérations moins scientifiques. Cependant, Berthier met déjà en garde les tenants d'un « oralisme » exclusif : « L'instruction du sourd-muet par l'articulation ne ressemblera-t-elle pas à celle du perroquet, tant qu'on n'aura pas appelé la mimique à son secours ? Si l'éducation des sourds-muets devait se résumer dans l'articulation, la lecture sur les lèvres ou même la dactylographie, on ne pourrait commencer à leur enseigner une science, l'arithmétique par exemple, que lorsqu'ils seraient assez avancés dans l'étude de la langue pour comprendre les explications qu'on aurait à leur donner par cette voie. » Dans cette deuxième moitié du dix-neuvième siècle, dans l'enseignement, les oralistes progressent au détriment de ceux qui utilisent la langue des signes. C'est alors qu'intervient le congrès de Milan.

Le congrès de Milan.

Oralisme ? Langage gestuel ? Le débat a parfois été vif au cours du dix-neuvième siècle. Le congrès de Milan réuni du 6 au 11 septembre 1880 va trancher. Qui sont les participants de cette réunion qui se veut internationale ? 256 congressistes représentant dix pays mais à 90% français ou italiens. Sur les 256 délégués, 255 sont des entendants et ne représentent pas proportionnellement les enseignants des instituts. Enfin, on avait sélectionné et préparé quelques élèves sourds pour les démonstrations. Un observateur remarque que, très souvent, les élèves questionnés répondent avant la fin de l'interrogation. C'était joué d'avance ! Les résolutions du congrès condamnent la méthode gestuelle et rejettent la méthode mixte. Désormais, dans l'éducation des sourds, il faudra se passer des signes et ces recommandations vont être rapidement appliquées par les ministères de tutelle dans les pays européens et en France en particulier. En 1901, sur 70 institutions, 58 sont oralistes parmi lesquelles les instituts nationaux, 11 ont recours à la méthode mixte et une a conservé la méthode mimique.

A l'Institution de Chambéry à Cognin.

L'application de la réforme se fera en 1883. Elle coûte cher car elle nécessite un nombre restreint d'élèves par professeur. Dans le même temps, les enseignants sourds sont progressivement écartés. Le changement s'effectue en remontant de classe en classe et l'on ressent la nécessité de séparer les élèves éduqués par la nouvelle méthode, des autres. Ce sera chose faite grâce aux travaux considérables d'agrandissement entamés dès 1881 et dont nous pourrions ultérieurement les plans.

A la fin du siècle, l'entrée à l'Institution se fait entre 9 et 12 ans et la durée de la scolarité est portée à 8 ans en 1905. Une classe enfantine pour les 6-9 ans est créée en 1913.

L'enseignement oral impose une véritable révolution dans les programmes. Avant d'aborder l'étude des différentes disciplines, il faut permettre à l'enfant de comprendre et de parler. C'est là que se situe l'apprentissage de la lecture sur les lèvres qui demande une énorme attention. Il faut démutiser l'enfant, lui apprendre à articuler des sons, puis des syllabes et enfin les mots. L'usage du miroir, de l'image et l'écriture sont d'un grand secours dans cet apprentissage difficile.



articulation : enseignement individuel



apprentissage de la lecture sur les lèvres

Cette éducation par la méthode orale est complétée par le recours à la gymnastique respiratoire, à l'éducation de l'ouïe pour ceux qui possèdent un reste auditif et enfin au perfectionnement des sensations tactiles et des vibrations. Ainsi, au début du siècle, le roulement du tambour est utilisé pour marquer certains moments de la journée et appeler aux rassemblements. Ceci est à rapprocher de la salle de danse située à l'étage du gymnase actuel. Les baffles posées sur le parquet transmettent les vibrations. Dès les premières années, le sport tient une place importante dans le cursus scolaire puisqu'un poste de professeur de gymnastique est créé en 1886.



Les autres enseignements correspondent aux matières très classiques des programmes des autres écoliers de France mais l'enfant n'étant pas immergé dans un bain de paroles, sa formation est évidemment plus lente. Ceci n'empêche pas qu'en 1898, six élèves de septième année sont reçus à une très bonne place au certificat d'études primaires.

La vie dans l'établissement.

Quelles sont les particularités de la vie dans l'établissement liée au déroulement de la scolarité jusqu'aux années soixante du vingtième siècle, moment où de grands changements vont intervenir et feront l'objet d'un développement ultérieur ? Ce sont celles d'un internat dans lequel, compte tenu du recrutement, les éducateurs doivent faire preuve d'un plus grand dévouement.

A la rentrée 1913, l'Institution compte 114 garçons, leur nombre se situant autour de 70, durant chaque année scolaire de l'entre-deux-guerres. Les enfants sont très majoritairement originaires du grand Sud-Est à la tête duquel arrive la Savoie, mais une petite partie des effectifs provient de départements parfois très éloignés. L'Institution de Chambéry à Cognin est, depuis la fin de la Grande Guerre, l'une des quatre institutions nationales avec Paris, Bordeaux et Metz. Il faut gérer la diversité et les contraintes imposées par l'éloignement, à une époque où les communications étaient moins faciles et surtout moins rapides.

Les enfants portent un uniforme. En 1925, il est décrit ainsi : une veste, un gilet, un pantalon, une casquette de drap bleu. Sur la casquette et le col de la veste, une pensée d'or est brodée, rappel du blason créé par l'impératrice Eugénie qui avait placé l'institution Impériale sous sa protection en 1861.

Un prospectus de 1901 vante les mérites de l'établissement. On y parle d'une nourriture saine et abondante (une grande partie est fournie par la ferme), d'une bonne hygiène bien comprise et de dortoirs vastes et bien éclairés. La maison est présentée comme particulièrement salubre. Il est vrai qu'on est alors en pleine campagne...

Si la nourriture est riche, le programme de la journée de travail est particulièrement copieux comme on peut en juger sur les documents insérés à la page suivante. Il faut reprendre les leçons et conforter les acquisitions.

Que sont devenus les signes bannis de l'enseignement ? On récitait les leçons les mains derrière le dos mais on faisait les gestes derrière le dos pour se rappeler. Entre eux, les élèves continuaient à les utiliser après un apprentissage tout à fait empirique. Ils faisaient partie de leur culture et il ne faut pas oublier que c'était le langage utilisé en famille dans le cas où leurs parents, aussi, étaient sourds. La langue des signes n'avait pas disparu. Un passage de l'ouvrage d'Armand Pelletier, « Moi, Armand, né sourd et muet », est un témoignage de cette situation. « A la Croix-Rousse, j'avais vu des enfants arriver sans aucun rudiment de langue des signes... Nous les entraînions dans nos jeux et nos bavardages, et très vite, ils apprenaient notre langue. A Chambéry, j'ai vu autre chose encore : des enfants qui n'étaient que demi-sourds et parlaient bien le français. Ils s'intégraient sans trop de difficultés à notre petite collectivité, apprenant eux aussi notre langue. »

HORAIRE DE 1912

MATIN

5 h. à 5 h. 1/2.	Lever, toilette.
5 h. 1/2 à 6 h. 3/4.	Etude.
6 h. 3/4 à 7 h.	Nettoyage de la chaussure.
7 h. à 7 h. 1/2.	Déjeuner et récréations.
7 h. 1/2 à 9 h. 1/2.	Classe.
9 h. 1/2 à 10 h.	Récréations.
10 h. à 11 h.	Classe de répétitions.
11 h. à 12 h.	Leçons d'écriture.

SOIR

12 h. à 1 h.	Diner et récréations.
1 h. à 4 h.	Enseignement professionnel, Grand-Quartier.
1 h. à 2 h.	Etude, Petit-Quartier.
2 h. à 4 h.	Classe, Petit-Quartier.
1 h. à 4 h. 1/2	Gôûter et récréations.
4 h. 1/2 à 5 h. 1/2.	Gymnastique.
5 h. 1/2 à 7 h.	Classe, Grand-Quartier. — Etude, Petit- Quartier.
7 h. à 8 h.	Souper et récréations.

Uniformes en 1951



Dans un établissement scolaire, il y a des professeurs mais les tâches de l'internat, du suivi des élèves dans la journée, en dehors des cours, incombent à des surveillants, à des éducateurs dont le rôle est ici important. Parmi ceux-ci, Raymond Fenestraz a tenu cette fonction pendant près de quarante ans, entre 1951 et 1989, en tant que surveillant, puis éducateur spécialisé et enfin éducateur chef, grade qui correspond aujourd'hui à celui de Conseiller Principal d'Education. Il a vécu la fin de la période étudiée dans cette partie et les premiers changements pédagogiques. Son témoignage nous a été précieux.

Avec une certaine émotion, il évoqua ce 25 décembre 1951, l'année de sa prise de fonction, le jour où, pour améliorer l'ordinaire de Noël, il prit sa bicyclette pour rafler chez lui toutes les papillotes qui s'y trouvaient. Il parla d'enfants particulièrement sensibles à l'injustice et dont le chagrin est bien plus difficile à exprimer et qui attendaient avec impatience la séance de cinéma le jeudi au CINEDUC à Chambéry auquel on se rendait à pied. Il relata l'importance de l'apparition de la télévision et leur curiosité devant les informations.

Petits et gros problèmes à résoudre : on se fait « taper sur les doigts » par les professeurs parce que la répétition de la leçon n'est pas tout à fait conforme au credo pédagogique du temps, la rencontre de grands élèves lors d'un bal et qu'il avait fallu sermonner au retour à l'établissement. Petits incidents de la vie quotidienne liés au handicap aussi : un enfant qui laisse tomber des pièces de ses poches, ne les ramasse pas et un membre du personnel de service qui commente : « on voit bien que ce ne sont pas eux qui les gagnent ! » Le sport, fortement encouragé par le directeur Pierre Souvignet, tenait une place importante dans l'environnement éducatif et depuis, cela est resté une constante. En 1990, les sportifs de l'I.N.J.S. détenaient 35 records de France dans leur catégorie ;

Le récit d'une promenade, un jour d'automne, sur la colline de Chaloup retint notre attention car elle apportait un éclairage sur le regard des entendants. De magnifiques pommiers jalonnent le chemin. Alors, on saute pour cueillir les fruits offerts à la convoitise. Le propriétaire n'est pas loin et interpelle le surveillant bien ennuyé par ce petit délit. La scène se reproduit un peu plus loin. Je les « engueule » nous dit Raymond. Mais là le paysan s'exclame : « Laissez-leur prendre des pommes ces pauvres malheureux ! »

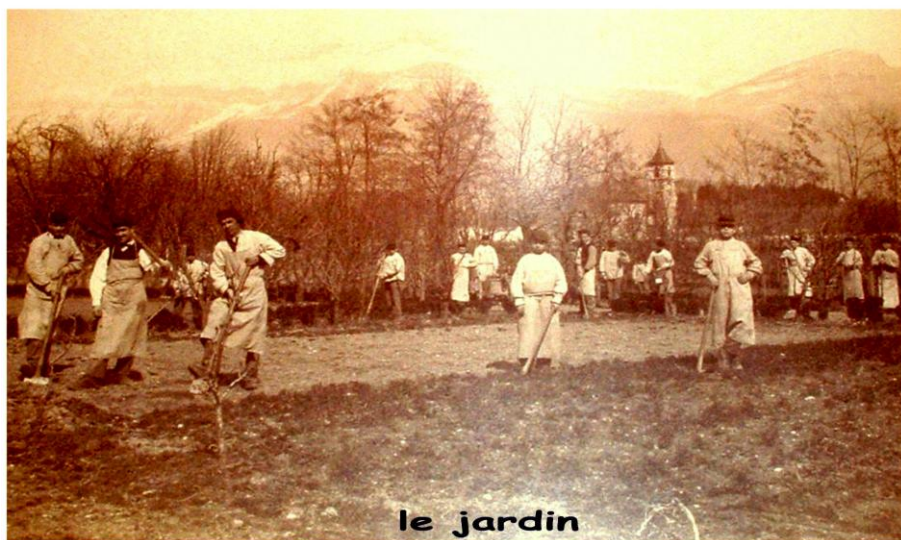
La conclusion ? Elle nous est donnée par celui qu'on avait surnommé « Pédagogie gros yeux » dans un milieu où une partie de l'autorité ne se mesurait pas à l'aune du timbre d'une voix : « Je suis toujours descendu au boulot en sifflant en sachant qu'en arrivant j'aurai des problèmes. »

Apprendre un métier.

Donner une formation professionnelle aux jeunes sourds est, dès le début de son fonctionnement, une préoccupation majeure de l'Institution. Jusqu'à la guerre de 1914-1918, la formation agricole tient une place prépondérante. Avec ses douze hectares de bonnes terres, le lieu est idéal. Les installations jouent même le rôle de ferme modèle puisque des agriculteurs des environs viennent y profiter de quelques enseignements à travers conférences et démonstrations. Le 14 juin 1903, l'exploitation sert de cadre à un concours de charrues à double brabant organisé par le syndicat des agriculteurs de Savoie.

Parallèlement à cette formation, se mettent en place des apprentissages artisanaux qui correspondent parfois aux besoins de l'établissement ou des communes voisines, car le produit du travail apporte des fonds à l'Institution. Au cours de la première moitié du vingtième siècle, ceux-ci prennent progressivement le pas sur l'agriculture et leur durée augmente, les plus habiles restant dans la maison en tant qu'ouvrier ou même comme formateur. Ainsi se mettent en place des ateliers de menuiserie et de charronnage, de cordonnerie et de tailleur. L'art du tourneur est même enseigné pendant une courte période.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'enseignement technique connaît une véritable rénovation. Ceci doit être mis au crédit du directeur Pierre Souvignet, nommé en 1945, et du censeur Georges Bec. La palette des formations est tout d'abord élargie. Elle s'étend désormais aux métiers du fer et du bâtiment, à l'enseignement ménager et aux métiers de l'habillement pour les jeunes filles qui ont rejoint l'Institut en 1961. Dans un premier temps, les enseignements sont gratifiés par une certification de la chambre des métiers (E.F.A.A.) mais très vite, des candidats sont présentés aux C.A.P. de l'Education Nationale, prémices de ce que sera l'intégration des décennies suivantes. Les bâtiments deviennent trop exigus pour répondre aux nouvelles demandes. En 1967, 6 300 m² d'ateliers ultra-modernes sont inaugurés par les ministres Jeanneney et Dumas.





5921. INSTITUTION NATIONALE DE SOURDS-MUETS — COGNIN, près Chambéry (Savoie)
Atelier de Menuiserie



Atelier d'apprentis-tailleurs en 1950.

La diversité du vécu.

« Je reviens de Corinthe... » C'est sous ce titre que paraît en 1936 un article du « Petit Dauphinois » qui relate une visite de l'établissement. Il en donne une image quelque peu lyrique.

« Le cœur se serre à la pensée qu'il est des enfants qui n'entendent et ne parlent pas, qui n'ont pas cette voix qui veut tout dire, qui n'ont pas entendu d'autres voix humaines et qui n'ont jamais entendu les douces berceuses de leur maman. Eh bien, il faut croire que la nature qui les ampute des deux sens ne leur en n'a pas laissé le regret. Ils sont vifs dans leurs jeux, s'ébattent avec joie, obéissent avec entrain aux gestes de leur éducateur physique...ils paraissent heureux de vivre. Il est vrai que le milieu s'y prête excellemment. Ils ont l'air, ils ont l'espace et des occupations variées. Ils peuvent, selon leurs préférences, tirer l'aiguille dans l'atelier des tailleurs, monter galoches et brodequins à la cordonnerie, se livrer à des travaux d'ébénisterie et de menuiserie. Partout leur dextérité manuelle est remarquable. Et je ne parle pas de ceux qui, fils de la terre, veulent rester à la terre et choisissent, dirait le fabuliste, d'être près de Flore et Pomone. Suivons-les dans leurs salles de classe. Il n'y a plus là des professeurs mais des créateurs. Ils suppléent à la nature marâtre, ils donnent à l'enfant la parole qui leur a été refusée. Ce qui compte, c'est la foi dans l'œuvre, le désir ardent d'ouvrir à ces déshérités une autre porte sur la vie. »

Ce regard extérieur dont on ne met pas en doute la sincérité ne prétend pas couvrir toute la vérité du vécu. C'est un exposé sur la qualité de l'environnement, du personnel et de l'attention apportée aux enfants. Bien différent est le témoignage exprimé plus tard par un homme qui exprime sa souffrance née de l'interdiction de la langue des signes et de sa vie à l'internat. Dans le dernier chapitre du livre I élaboré avec Yves Delaporte, Armand Pelletier conclut de la manière suivante.

« Souvent, je fais un rêve : qu'il soit impossible d'obtenir un diplôme d'études supérieures, dans quelque domaine que ce soit, sans avoir reçu une information minimale sur les sourds et la langue des signes. Tous ceux qui ont pouvoir de décision sur nous, dans l'administration, dans un cabinet d'avocat, dans un tribunal, dans une consultation médicale, et dans les yeux desquels je lis la pitié et l'effroi, tous ceux-là devraient apprendre à nous reconnaître pour ce que nous sommes : leurs égaux en humanité, porteurs de richesses auxquelles eux-mêmes n'accéderont jamais. »

« Entre deux mondes » : c'est sous ce titre qu'un article du « Dauphiné libéré » est consacré à Georges Charbon, élève de l'Institution jusqu'en 1954. Ce n'est pas un témoignage mais le récit d'un parcours remarquable.

Entre deux mondes

Georges Charbon est un poisson pas comme les autres. Il a l'œil vif, le mollet frétilant et surtout il connaît l'art de naviguer entre deux mondes. Le monde du silence tout d'abord où à l'âge de trois ans, une vilaine maladie ou plutôt son traitement l'a plongé en le privant par la suite de son ouïe. Sourd à 100%, il passe son enfance sur les bancs de l'INJS mais aussi au patronage, au club de foot... Il est même enfant de cœur, le dimanche. Confronté rapidement au monde des entendants, il acquiert très vite la lecture labiale. Sorti de l'école un diplômé de tailleur pour homme et dame sous le bras, il part à Grenoble puis à Paris pour perfectionner son art avant de revenir travailler dans la cité ducale. Il désire rapidement se mettre à son compte, ce qu'il fait entre 1960 et 1970. En même temps, il s'occupe de la Maison savoyarde des sourds. Georges Charbon n'entend pas mais il sait parler et surtout il lit très bien sur les lèvres. Voilà pourquoi, bilingue, il peut s'exprimer, comprendre

et naviguer entre le monde des entendants comme dans celui des signes. Il devient traducteur et décide de venir en aide aux sourds de toute la France puisqu'il devient président de la confédération des sourds de France à Paris, puis directeur de la Voix des sourds, le journal national entre 1968 et 1977. Un concours dans la fonction publique où il sort premier le promulgue au bureau d'aide social de la mairie de Chambéry. Il s'occupe tout particulièrement des logements, de la comptabilité, des salaires et bientôt crée la permanence d'aide aux démarches administratives pour les sourds et les malentendants. En 1971, il devient commissaire général du congrès mondial des sourds à l'UNESCO. En 1980, il est honoré du titre de Chevalier de l'Ordre national du Mérite. Aujourd'hui à la retraite, il ne souffle pas pour autant. Depuis 1989, il est conseiller municipal à la commission environnement et animation. Il est secondé lors des conseils municipaux par une

interprète de l'ADISDA. Il tient à la mairie une permanence le premier samedi de chaque mois pour aider les sourds dans leurs démarches. Il est aussi le président de Cognin Vélo Tourisme et pour cela il travaille à l'étude et à l'amélioration des pistes cyclables ainsi qu'à la sécurisation des passages pour cyclistes. Au sein de l'association "Coordination France Seniors Sourds", il s'occupe des personnes âgées sourdes afin de briser leur solitude à travers l'organisation de voyages, de sorties culturelles et tente de régler au mieux les problèmes de chacun. Cette année en juin, il sera au congrès national des seniors sourds à Nice, puis à Sevrier pour un séjour d'une semaine avant de parcourir une nouvelle partie de la France à bicyclette. Bref, il naviguera un peu partout pour son plaisir et toujours à l'écoute de tous. Disponibilité et convivialité étant certainement les termes correspondant à son tempérament. Actif sur tous les fronts, il arrive quand même à profiter de sa famille et de ses cinq petits enfants.

M.A. GRUSON ■

A cet exposé, nous ajouterons les quelques lignes dans lesquelles Georges Charbon nous fait part de son vécu et d'un avis qui n'a pas la prétention, bien sûr, d'être une vérité universelle mais qui illustre le grand débat du siècle précédent. « La surdité est un handicap invisible. Elle ne se remarque que dans les difficultés de communication. C'est un handicap majeur dont on mesure mal la réalité car la lecture labiale est innée, donc difficilement abordable. Sur ce point, j'ai la chance de posséder cette aptitude, ce qui m'a permis de m'intégrer socialement et professionnellement. Je me situe comme bilingue par force et par nécessité. J'oralise et signe selon le milieu communautaire. »

« La surdité est une galaxie dans laquelle chaque personne sourde figure une planète... »

L'INSTITUT NATIONAL DE JEUNES SOURDS

Le tournant des années soixante.

1960 : Cent ans après le rattachement de la Savoie à la France, cent ans après que la fondation de Madeleine Barthélemy s'est vu conférée le titre d'Institution Impériale des Sourds-Muets, on appelle désormais l'établissement « Institut National de Jeunes Sourds » mieux connu sous le sigle I.N.J.S. Le terme « muet » a disparu, ce handicap n'étant plus une fatalité grâce à la démutisation.

La décennie est marquée par des changements importants. C'est d'abord la montée en puissance des formations sanctionnées par des diplômes de l'Education Nationale et en particulier la diversification des C.A.P. qui remplacent progressivement les examens de fin d'apprentissage artisanal des Chambres de métiers. Ainsi, en 1968, 29 candidats obtiennent ce diplôme tandis que 21 passent avec succès l'examen de fin d'apprentissage. C'est aussi l'arrivée, en 1961, des jeunes filles, après la fermeture du centre de Pont-de-Beauvoisin. Il a fallu construire un bâtiment pour les accueillir. Autre innovation, en septembre 1963, deux classes maternelles sont ouvertes pour accueillir des bambins dès trois ans. En 1969, une loi fixe le statut particulier du personnel enseignant des I.N.J.S., elle concerne quatre établissements : Paris, Bordeaux, Metz et Chambéry... à Cognin. Enfin, les élèves ne portent plus l'uniforme.

En 1969, l'établissement accueille 408 élèves âgés de 3 à 22 ans répartis en 37 classes (255 garçons et 153 filles). L'équipe du directeur Pierre Souvignet, secondé par Georges Bec, censeur des études, s'est considérablement étoffée : deux surveillants généraux, 37 professeurs d'enseignement général, 4 professeurs de dessin industriel ou de dessin d'art, 10 chefs d'atelier ou d'enseignement ménager, 6 sous-chefs d'ateliers, 7 ouvriers qualifiés, 37 éducateurs, un psychologue, 3 jardinières d'enfants, 6 moniteurs d'éducation physique, une infirmière, deux aides soignantes. Un médecin oto-rhino-laryngologiste, un médecin généraliste, le médecin du centre d'audiologie et un neurologue infantile sont rattachés à l'établissement. D'autres médecins dont l'activité est liée au traitement du handicap y effectuent des vacations. Enfin, il ne faut pas oublier le personnel administratif, l'économe et le personnel de service, importants dans un internat de cette taille .

La loi de 1975.

LOI n° 75-534 du 30 juin 1975

d'orientation en faveur des personnes handicapées (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — La prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux, constituent une obligation nationale.

Les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations, les groupements, organismes et entreprises publics et privés associent leurs interventions pour mettre en œuvre cette obligation en vue notamment d'assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables.

A cette fin, l'action poursuivie assure, chaque fois que les aptitudes des personnes handicapées et de leur milieu familial le permettent, l'accès du mineur et de l'adulte handicapés aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et leur maintien dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

L'Etat coordonne et anime ces interventions par l'intermédiaire du comité interministériel de coordination en matière d'adaptation et de réadaptation, assisté d'un conseil national consultatif des personnes handicapées dont la composition et le fonctionnement seront déterminés par décret et comprenant des représentants des associations et organismes publics et privés concernés.

Cette loi d'orientation du 30 juin 1975 apporte un véritable bouleversement dans le fonctionnement et la mission éducative de l'I.N.J.S. L'article 1 met en évidence deux éléments. D'une part, on donne un statut privilégié au traitement médical et social des handicaps. D'autre part, à travers la formulation "l'accès du mineur et de l'adulte handicapés aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population", on s'efforcera de favoriser leur intégration. Ainsi, l'éducation ne se fera plus exclusivement intra-muros. Une classe entière, mais surtout des élèves pris individuellement pourront être admis dans des structures d'écoles, de collèges et de lycées, chaque fois qu'ils pourront en tirer profit.

Ainsi, des enfants et adolescents malentendants seront intégrés dans les classes des établissements de l'Education Nationale et suivront les mêmes cours que les élèves entendants du même niveau. A Cognin, très vite, cette loi d'orientation a été appliquée et même, dans une certaine mesure, devancée. Ceci est à mettre au crédit d'une équipe volontariste et à l'implication du censeur Noël Dompnier. En effet, l'intégration ne peut être réussie que si elle est accompagnée par l'Institut dans le cadre d'un suivi des jeunes : reprise des leçons par des professeurs ou répétiteurs, contacts fréquents avec l'établissement d'accueil dans lequel les enseignants doivent tenir compte de ce nouveau public. Le professeur doit s'efforcer de bien articuler, de se positionner de la manière la plus adéquate, et s'assurer fréquemment que le message passe. Même si l'on constate une montée en charge de cette intégration, elle ne peut pas s'appliquer à tout le monde. Elle exige de la part de l'élève une bonne lecture labiale, si possible quelques restes auditifs, certaines possibilités intellectuelles et beaucoup de volonté. Bien sûr, il est souhaitable que la classe d'accueil ne soit pas une classe à problèmes et qu'elle ait un effectif raisonnable, ce qui n'est pas toujours le cas.

Dans les années 90, pour rendre cette intégration scolaire plus efficace ou plus facile, on va utiliser une création du physicien américain Orin Cornett, le « cued speech », littéralement langage à clefs, traduit en français par « Langage Parlé Complété » ou L.P.C. et introduit en France en 1975. Cette méthode apporte une « béquille » à l'oral, un peu comme le fait le « français signé » sur lequel nous reviendrons. L'idée est de compléter la lecture labiale par des mouvements et des positions des mains et des doigts près du visage car certains sons ne sont pas lisibles sur les lèvres et les sosies labiaux sont sources de confusion. La page suivante donnera un petit aperçu de cet outil de communication.

Cela suppose la présence, dans la classe, à côté du professeur, d'une personne codeuse qui traduit en L.P.C. le discours de l'enseignant. Celui-ci, peut-être influencé par la culture télévisuelle, l'appelait souvent « la décodeuse » et très vite sa présence devenait naturelle. Ce n'était plus un étranger dans la classe. Au cours d'une réunion bilan à l'I.N.J.S., l'un d'eux, professeur au collège Henry Bordeaux, a même confessé : « Oh ! moi je ne la vois plus. Comme je bouge beaucoup, maintenant, ma crainte est de lui marcher dessus. »

Le langage Parlé Complété. (supplément Caractères mai 2001)

Les voyelles



Position côté.
a (ma)
o (maux)
œ (teuf-teuf)
et toute consonne
suivie d'un e muet
(lâme) ou isolée (Tom)



Position pommette.
ɛ (main)
ø (feu)



Position bouche.
i (mi)
ɔ (ton)
ɑ (man)



Position menton.
ɛ (mais)
u (mou)
ɔ (fort)



Position gorge.
œ (un)
y (tu)
e (lée)

Les consonnes



d (dos)
p (par)
ʒ (joue)



k (car)
v (va)
z (base)



s (sel)
r (rat)



b (bar)
n (non)
y (lui)



t (toi)
m (mare)
f (fa)
et toute
voyelle non
précédée d'une
consonne
(âge)



l (la)
ç (chat)
ñ (vigne)
w (oui)



g (gare)



j (fille)
ñ (camping)

... et son application dans une classe.



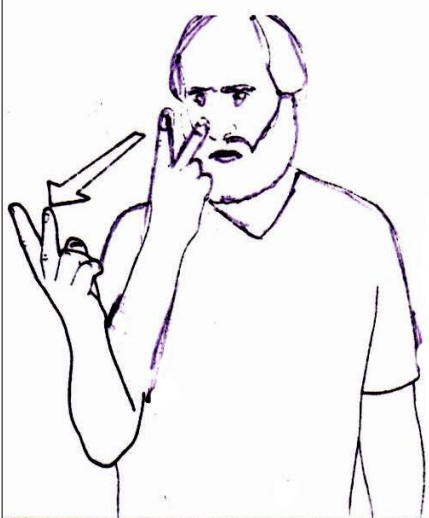
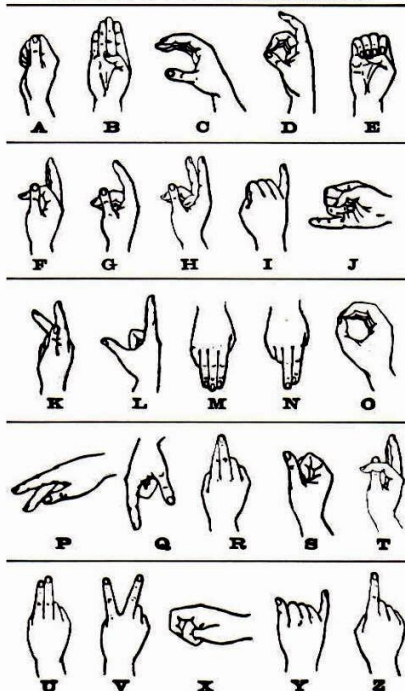
Le retour des signes ?

L'utilisation du Langage Parlé Complété est une première brèche officielle dans l'oralisme imposé aux établissements par les résolutions du congrès de Milan. En fait, malgré les directives du corps d'inspection, les enseignants, confrontés aux difficultés des jeunes, ont agi avec pragmatisme en utilisant une autre « béquille », le français signé qui permettait le respect de la syntaxe par un accompagnement de la phrase grâce à des signes empruntés à la L.S.F. Signes ? paroles ? Le débat n'a jamais été clos et l'on mesure ici l'écart entre les directives pédagogiques officielles et leur application dans la confrontation à la réalité. Le 18 janvier 1991 est promulguée la loi Fabius qui réintroduit la Langue des Signes Française dans l'enseignement. Cependant, les établissements, publics ou privés, devront faire le choix entre oralisme et langage gestuel. L'I.N.J.S. demeure un établissement oraliste, ce qui provoque en janvier 1995 quelques manifestations d'élèves souhaitant la mise en place d'un enseignement bilingue. En 2002, Jack Lang, ministre de l'Education Nationale, laisse entrevoir la possibilité de présenter la L.S.F. comme deuxième langue au baccalauréat, disposition adoptée en 2004.

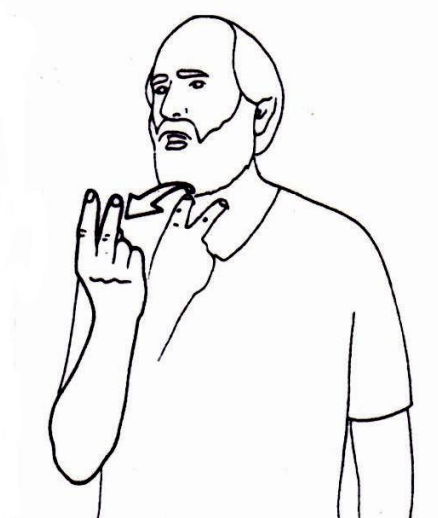
L'enseignement supérieur.

Nous quittons là le domaine de l'INJS proprement dit mais l'on ne peut ignorer son prolongement. Tout d'abord, le décret de 1988 impose une unification des enseignements du public et du privé. Ensuite, en 1990, à l'université de Savoie, est créé un pôle de ressources pour étudiants sourds et malentendants leur permettant de suivre un enseignement supérieur. L'université de Chambéry va jouer un rôle capital dans la formation des professeurs spécialisés. Depuis 1993, celle-ci prépare des étudiants titulaires d'une licence au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Jeunes Déficiants Auditifs (C.A.P.E.J.S.), attribué par le Ministère de la Santé, après une formation de deux ans comprenant mille heures de cours théoriques et 1150 heures de stages. Cette formation est ouverte aux étudiants sourds. Les instituts nationaux recrutent sur concours des personnels déjà titulaires du C.A.P.E.J.S. Il faut noter que le développement de l'intégration exige des professeurs spécialisés des compétences nouvelles et qu'il est nécessaire de développer le partenariat avec l'Education Nationale.

ALPHABET DES SOURDS-MUETS



194 VOIR



224 la VOIX

L'I.N.J.S. AUJOURD'HUI

Transformé par les changements du dernier tiers du vingtième siècle, c'est un institut tourné vers l'avenir qui aborde le troisième millénaire, dans une situation que l'abbé de l'Epée n'aurait pu imaginer. L'équipe administrative, pédagogique (enseignants et éducateurs spécialisés) et médicale s'est considérablement étoffée pour prendre en charge près de 240 élèves. Quatre axes d'évolution peuvent ainsi être développés : adaptation, diversification intégration et ouverture.

Adaptation.

Les temps ont changé, l'établissement conserve une définition oraliste mais la rigidité officielle imposée par les résolutions du congrès de Milan n'est plus qu'un lointain souvenir. De plus, les progrès scientifiques que nous exposerons dans une autre partie, ont permis des avancées remarquables dans les traitements du handicap. Dans la brochure de présentation de l'Institut, il est écrit que les professeurs sont formés aux différents modes de communication adaptés aux déficients auditifs. Sont cités le langage oral qui demeure la règle, le L.P.C., le français signé, mais aussi la L.S.F. pour laquelle il existe deux formateurs.

Les missions de l'équipe se sont élargies : développement de la communication, développement du langage oral, développement et amélioration du français écrit, acquisition du savoir dans toutes les disciplines, préparation des diplômes de l'Education Nationale, utilisation des outils informatiques, accompagnement des élèves et de leur famille, socialisation et ouverture des élèves sur le monde extérieur. Est concerné un large public de la maternelle au lycée.

L'internat prolongé avec un retour dans la famille aux vacances scolaires et parfois limité aux seules grandes vacances était la norme autrefois, avec des externes en nombre très réduit. (Georges Charbon nous disait, qu'à son époque, il était le seul). Aujourd'hui, un recrutement plus resserré (96,6% des élèves venaient de la région Rhône-Alpes en 2003), une plus grande implication des familles dans le processus éducatif, le développement des communications à longue et courte distances et même l'utilisation du taxi pour les enfants de moins de 14 ans, ont permis d'assouplir considérablement le régime d'internat.

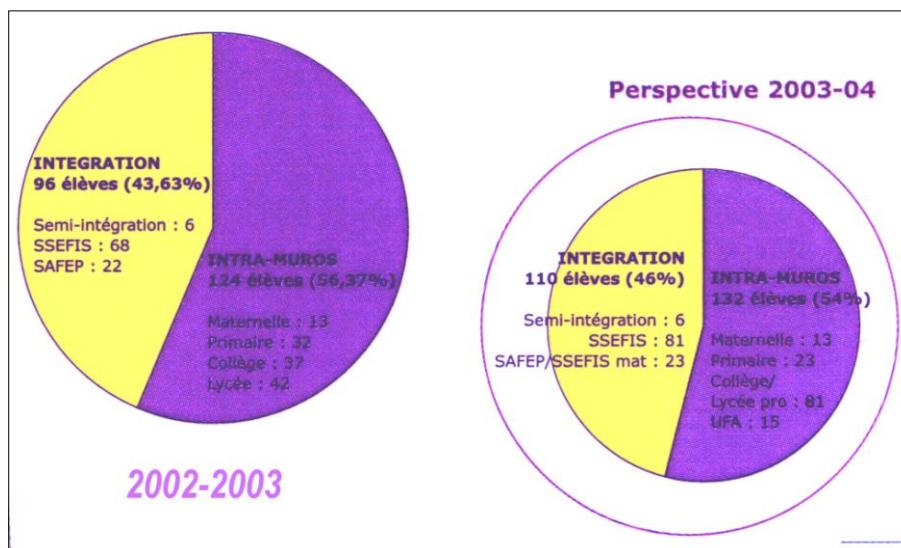
Diversification.

L'élargissement des missions qui incombent à l'équipe de l'INJS interfère avec les processus d'intégration et d'ouverture que nous aborderons ultérieurement mais c'est d'abord la diversification de la palette des formations qu'il faut aborder. Intra-muros, un cursus d'enseignement général sanctionné par le Brevet des collèges avec des parcours aménagés est proposé à tous les élèves sur un modèle pratiquement calqué sur celui de l'Education Nationale.

Au delà de la classe de troisième, les propositions se sont considérablement diversifiées. On dénombre 10 C.A.P, 7 B.E.P, 3 baccalauréats professionnels. A cela il faut ajouter 2 B.E.P, un baccalauréat professionnel et deux baccalauréats technologiques en semi-intégration. Dans ce dernier cas, une partie des cours est donnée à l'Institut.

Intégration.

Formalisé par la loi de 1975, ce processus occupe une place importante dans l'établissement. Un nombre croissant d'élèves est scolarisé dans les écoles, les collèges et les lycées de Cognin d'abord, mais aussi du bassin chambérien, chaque fois, en accord avec la famille, que le profil scolaire de l'enfant ou de l'adolescent est favorable, en particulier s'il dispose d'une bonne lecture labiale.



Intégration : presque la moitié de l'effectif de l'Institut.

Ceci nécessite la présence d'éducatrices codeuses en L.P.C. dans les établissements et 27 professeurs sont impliqués dans l'accompagnement des élèves sourds en intégration pour l'aide aux devoirs et le complément de compréhension à apporter aux cours.

Une nouvelle accélération de l'intégration des personnes handicapées doit être donnée par une loi dont un chapitre est consacré à la scolarisation et qui doit s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2005. Des changements sont encore à venir.

Ouverture.

Pendant longtemps, l'Institution a fonctionné dans un certain repli où seuls la kermesse et la fête organisée par l'Association Sportive, fondée en 1923, étaient l'occasion de contacts avec l'extérieur. Aujourd'hui, quelques structures complètent l'effort que représente l'intégration dans le cadre de la mixité entendants / malentendants.

Il faut citer le service d'accompagnement à la vie en appartement qui offre aux jeunes sourds scolarisés de plus de 20 ans un soutien éducatif. Il existe aussi une unité de formation pour apprentis associée à un réseau d'entreprises. L'I.N.J.S. offre aussi aux adultes sourds le Service d'Insertion Professionnelle et d'Accompagnement Social, véritable centre de ressources pour les sourds de la région avec un vaste périmètre d'intervention.

Au titre des projets, il faut citer celui de la création d'un espace petite enfance mixte entendants / malentendants pour une vingtaine d'enfants de 0 à 4 ans dans le cadre d'un partenariat entre la ville de Cognin et l'I.N.J.S. L'objectif serait double : permettre aux enfants sourds de se socialiser de façon moins brutale et cultiver chez les enfants entendants le respect de la différence.

Enfin, n'oublions pas que cette ouverture passe aussi par les compétitions sportives qui rassemblent différents établissements, l'accès à Internet par les élèves et enfin, la traditionnelle journée « portes ouvertes » qui se déroule chaque année.



Nous terminerons cet ensemble de chapitres consacrés à l'évolution pédagogique, comme nous l'avons commencé, par le témoignage d'un ancien élève devenu professeur.

Devenu sourd à l'âge de deux ans des suites d'un vaccin contre la méningite, ma famille et moi avons quitté très brusquement la Côte d'Ivoire, où nous étions à l'époque, pour rejoindre Paris et y trouver informations et âmes secourables dans l'état de détresse où nous étions.

L'aventure nous emmena au centre expérimental d'orthophonie et de pédagogie de Paris où je commençais une rééducation. Là, nous rencontrâmes un professeur de l'I.N.J.S. de Cognin, M. Georges Adda, qui pratiquait la méthode choisie par ma famille pour communiquer avec moi, le Langage Parlé Complété. Cette méthode qui consiste en un code gestuel accompagnant la parole, permet à l'enfant sourd de recevoir de manière visuelle l'ensemble du message tel qu'il est produit en français en évitant l'ambiguïté des sosies labiaux et donc, à terme, de devenir performant en lecture labiale. Nous fûmes ainsi amenés à nous installer en Savoie pour nous lancer dans l'expérience d'une intégration scolaire en milieu normal, suivie par l'I.N.J.S. de Cognin.

Aussitôt arrivé dans les montagnes verdoyantes de Savoie, que mes parents connaissaient déjà pour y avoir des attaches, ma scolarité commença à l'école maternelle Lamartine de La Motte Servolex où il fallut, malgré un bon accueil, faire face aux obstacles dressés par certains instituteurs qui ne voyaient pas pourquoi l'Education Nationale devrait accueillir en son sein un jeune sourd en sachant que quelques kilomètres plus loin, il y avait un établissement spécialisé. Il faut préciser qu'à l'époque (nous étions en 1981), l'intégration en milieu normal était une pratique encore peu répandue, contrairement à aujourd'hui où elle concerne 50 % des effectifs de l'I.N.J.S.

Ma scolarité se partagea donc entre les cours à l'école, le soutien apporté par mon professeur spécialisé tant en orthophonie que dans les matières plus pédagogiques et le travail de révision le soir, à la maison, en compagnie de mes parents. Il va sans dire qu'une intégration réussie est souvent le fruit d'un énorme investissement, tant des enfants que des parents, mais aussi des enseignants. C'est pour cela, hélas, qu'elle n'est pas adaptée à tous les profils.

Il faut alors rendre hommage à tous les enseignants qui, de la maternelle ou lycée, de l'école Lamartine ou lycée Vaugelas, en passant par l'école primaire Pasteur, le collège Henry Bordeaux et l'I.N.J.S. de Cognin, ont su faire preuve d'investissement, d'ouverture d'esprit, d'attention, de chaleur dans tout mon parcours. Car il est assez lourd d'accueillir dans une classe de 20 élèves ou plus, un ou deux élèves handicapés demandant une attention constante.

Ma scolarité continua donc à Cognin où je fus accueilli à l'école Pasteur dont la directrice, Mme Adda connaissait la surdité pour y avoir déjà été confrontée, l'avantage étant également de pouvoir, le midi, manger à la cantine de l'I.N.J.S. pour me confronter à mes camarades sourds signants. Car j'ai le profil d'un sourd s'exprimant oralement et pouvant lire aisément sur les lèvres, comme c'est le cas d'un grand nombre d'élèves bien intégrés. En ce sens, la découverte du monde des signes a été très enrichissante et m'a sans doute poussé à devenir professeur spécialisé aujourd'hui. Puis, ma scolarité a continué avec les professeurs du collège Henry Bordeaux, d'autres professeurs de soutien de l'I.N.J.S., et plus tard, le lycée Vaugelas à Chambéry où j'ai passé mon bac littéraire (A1).

Dans tout cela, j'ai eu la chance d'être accompagné d'adultes remarquables mais aussi d'un autre camarade également sourd car être intégré n'est pas facile et a fortiori tout seul. La différence, si elle ne se ressent pas trop en primaire, se creuse avec les autres élèves en grandissant, allant de pair avec un encadrement scolaire de moins en moins « familial ». Les professeurs, en avançant dans les études deviennent évidemment de moins en moins attentifs, voire moins ouverts et il devient également de plus en plus éprouvant de suivre les cours -toujours plus rapides- par la simple lecture labiale et l'utilisation de ses restes auditifs. Certes, j'aurais pu demander un codeur en classe, ce professionnel qui est chargé, à l'aide du L.P.C, de permettre à l'élève de suivre les cours plus aisément en lui facilitant la lecture labiale. Mais je ne voulais pas me distinguer de mes camarades entendants. Pour moi s'il y avait intégration, il fallait que ce soit jusqu'au bout, quitte à fatiguer ou faire semblant, parfois, de comprendre. Aujourd'hui, pratiquement tous les élèves intégrés ont la possibilité d'avoir quelques heures de code en classe en plus du soutien et c'est tant mieux car tous n'ont pas les mêmes capacités en lecture labiale et en réception auditive.

Il n'y a pas une surdité, il y en a une infinité, toutes variables selon le type de surdité, les capacités de l'enfant, le soutien familial...etc... Aujourd'hui, je suis professeur de français à l'I.N.J.S. de Cognin et très heureux d'aider mes élèves sourds autant que je peux. Que dire de tout cela ?

J'aimerais dire d'abord que l'intégration est devenue un grand axe de la politique de notre ministère (l'I.N.J.S. suit 150 enfants intégrés en Savoie, Haute Savoie, Isère, Ain). Si elle apprend à tous l'ouverture à autrui, la combativité..., elle reste néanmoins une voie réservée à certains élèves au profil précis et dans des conditions optimales. Sinon, on peut produire de profondes blessures chez l'enfant qui se voit vite noyé. L'enseignement en interne à l'I.N.J.S. a alors l'avantage de proposer un enseignement plus adapté, plus rassurant pour certains.

Mais les difficultés ne s'effacent pas pour autant par le miracle d'une orientation précise. Les jeunes, souvent, auront toujours des difficultés, qu'elles soient au niveau de la communication (en gestes, en L.P.C., à l'oral...), au niveau scolaire (acquisition de la langue, des savoirs...), au niveau psychologique (problèmes d'identité, acceptation de la surdité par la famille...) ou au niveau de la diversité des profils (on accueille aujourd'hui par exemple, des enfants implantés, c'est-à-dire qui ont reçu un implant dans la cochlée permettant de stimuler l'oreille et de gagner en perception auditive, et dont les parents croient parfois que l'opération va tout régler en oubliant la nécessité d'une rééducation.)...

Dans tout cela, en tant que professeur, je suis confronté à une tâche colossale : m'adapter au niveau et à la communication de chacun (gestes, oral ou oral avec L.P.C.), essayer d'apprendre à mes élèves la langue française en enseignant... en français, et en suivant autant que possible le programme de l'Education Nationale !

Mais le plaisir de l'échange, le plaisir d'une pédagogie qui se recherche et se veut inventive, tout cela, malgré les faits efforts colossaux que cela demande, est le plus beau des cadeaux.

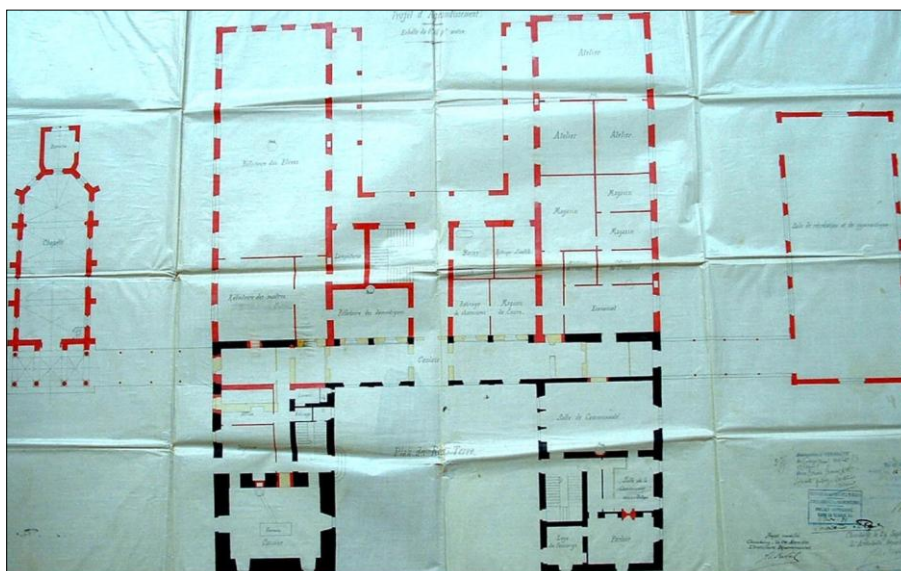
Richard Nomballais

PETIT CHATEAU EST DEVENU GRAND

Les grands travaux.

Avant l'installation des enfants en 1863, il a fallu faire au vieux château quelques travaux de restauration et d'aménagement, mais les transformations majeures ont été effectuées au début des années 1880.

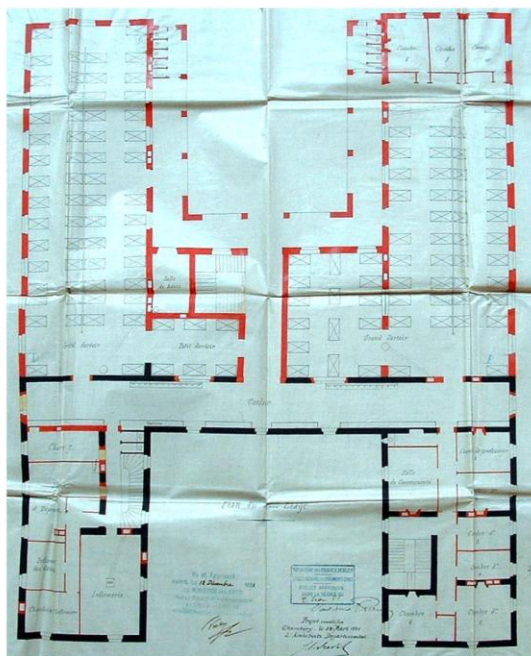
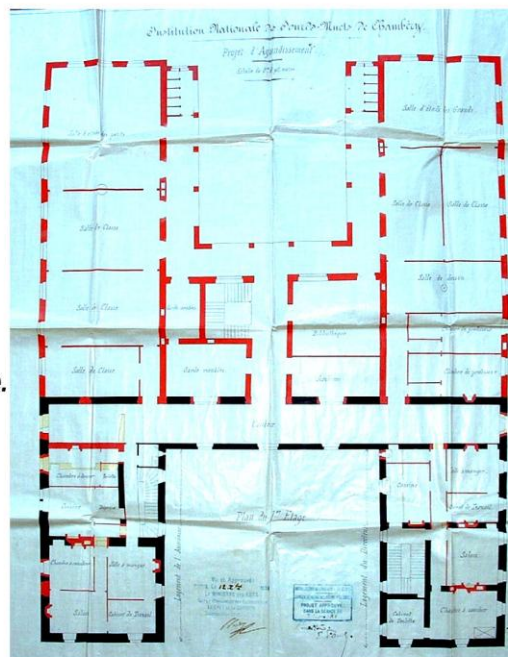
Les plans tracés en 1881 prévoient des agrandissements dont la réalisation occupe toute l'année 1882 afin que l'ensemble des bâtiments soit opérationnel pour la rentrée 1883, année où commencent à être appliquées les résolutions du congrès de Milan. Ils concernent le rez-de-chaussée, les deux étages, et créent un pendant presque symétrique à la galerie et aux deux ailes de l'ancien édifice. C'est à ce moment là que sont construits la chapelle et l'ancien gymnase. Un préau couvert reliera les deux édifices au corps central de logis qui a conservé, depuis, cet aspect, tout en respectant l'empreinte du passé.



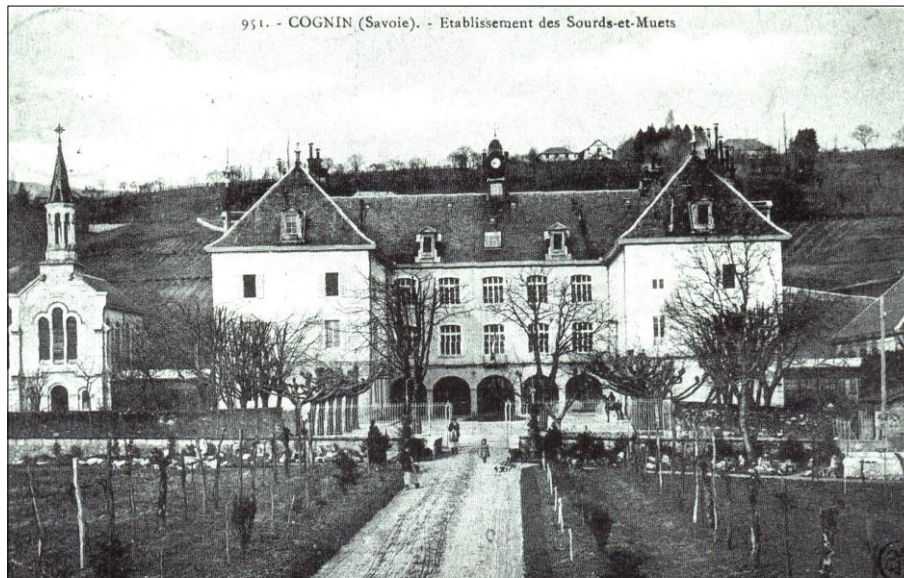
Agrandissement de 1881. (en noir, le château, en rouge les nouveaux bâtiments)
Au rez-de-chaussée : le réfectoire et les ateliers.
De part et d'autre, on constate l'apparition de la chapelle et du gymnase.

Les aménagements sont ceux d'un internat de la fin du dix-neuvième siècle : grand réfectoire, immenses dortoirs sans séparations entre les lits, vastes salles de classe et d'étude. Des aménagements seront apportés ultérieurement.

Agrandissement de 1881.
Le premier étage :
des salles de classe et d'étude.



Agrandissement de 1881.
Le deuxième étage :
des dortoirs.

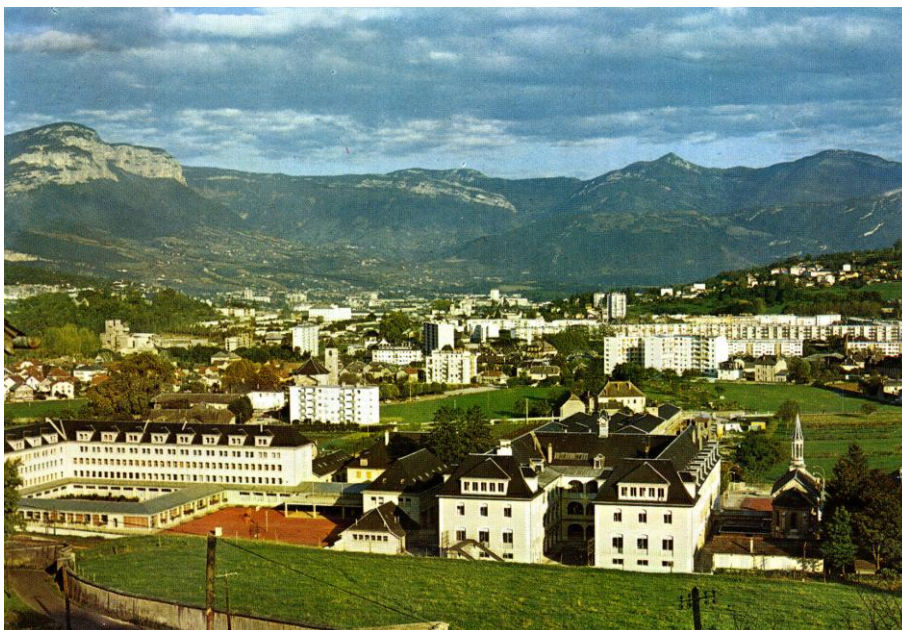


***Du dix-neuvième au vingtième siècle :
Le château de Corinthe.***



L'arrivée des jeunes filles.

En 1961, il faut accueillir les jeunes filles sourdes jusqu'à scolarisées à Pont-de-Beauvoisin. De nouveaux bâtiments spacieux et fonctionnels ont dû être construits à côté du vieux château. On peut les observer dans la partie gauche de la photo ci-dessous alors que Cognin conserve, pour peu de temps encore, son air champêtre tandis qu'au second plan, on aperçoit les grands ensembles du quartier du Biollay, à la périphérie de Chambéry.



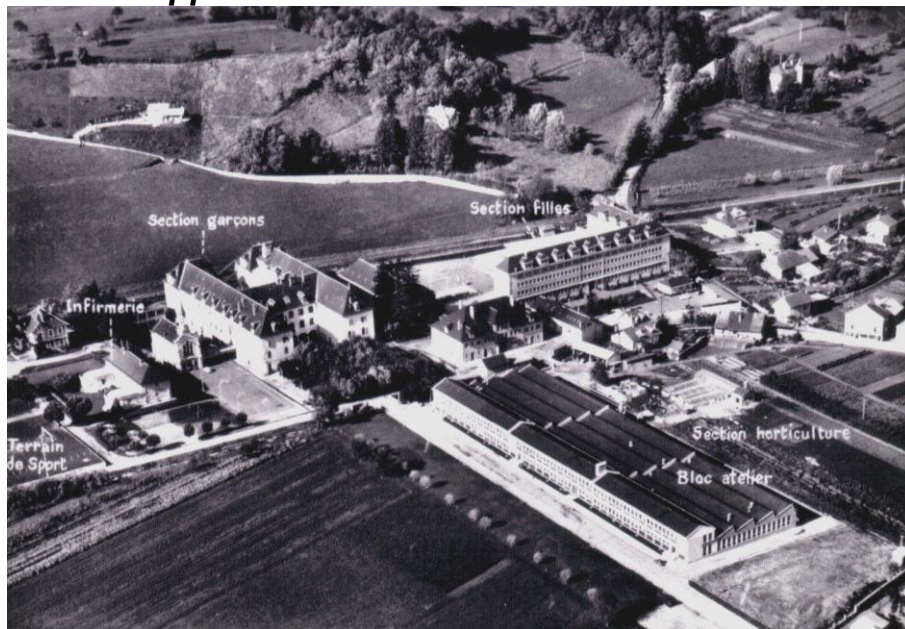
Trois pierres et une inscription rappellent cet exil dans l'avant-pays savoyard. Sur l'une d'elles, on peut lire :

Ces 3 vieilles pierres sont les vestiges des bâtiments de l'Institution Nationale des Sourdes-Muettes de Pont-de-Beauvoisin. Construits en 1824. Incendiés en 1901 et reconstruits la même année... En 1961 les filles furent transférées dans les nouveaux bâtiments de l'I.N.J.S. de Cognin.



Stèle inaugurée le 6 juillet 2002.

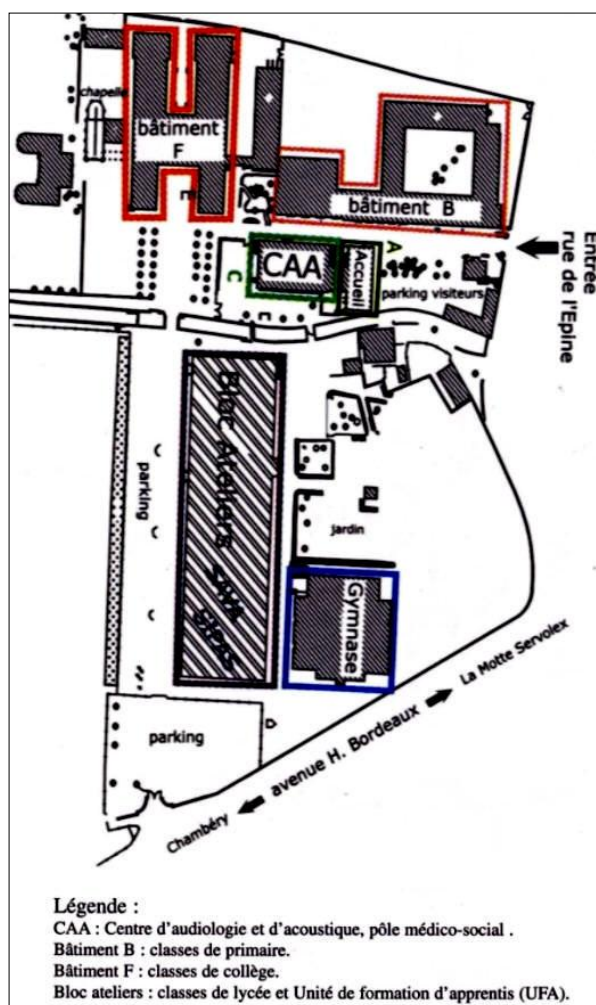
Le développement des annexes.



L'observation de cette vue aérienne du début des années 70 (le collège Henry Bordeaux édifié en 1975 ne figure pas encore sur la photo) permet de mesurer l'extension du bâti de l'Institut. En particulier, on y voit le bloc atelier inauguré en 1967. Les activités agricoles limitées alors à l'horticulture ont disparu et un bâtiment moderne a remplacé l'ancienne ferme. Il abrite l'infirmierie située auparavant dans la maison assortie de deux ailes semi-circulaires à gauche de la photo. C'est là aussi que sont installées les classes de maternelle et le pôle médico-social, le centre d'audiologie et d'accoustique. Dans un avenir proche, à la place de cette construction originale qui abritait jadis l'infirmierie, sera édifié le centre de petite enfance mixte regroupant entendants et malentendants. Il manque encore le grand parking le long des ateliers et le nouveau gymnase Pierre Souvignet construit en 1989 et que nous pourrons voir sur la page suivante.



Aujourd'hui.



SCIENCE ET SURDITE

Les degrés de surdité.

Dans les développements qui précèdent ce chapitre, nous avons parfois, dans un souci de simplification, utilisé indistinctement les termes “sourds” et “malentendants”. En fait, il convient d'effectuer quelques distinctions. Le terme “sourd” s'applique plus particulièrement à un déficit auditif égal ou supérieur à 90 décibels, dans une situation où aucune parole n'est perçue. On parle de surdité moyenne dans l'espace compris entre 40 et 80 décibels, pour laquelle appareillage et rééducation orthophonique sont indispensables et permettent de combler une partie du handicap. Enfin la surdité légère s'applique à un déficit compris entre 20 et 40 décibels. Surdité légère et surdité moyenne conviennent au terme “malentendants”. A ceci s'ajoutent les altérations de certaines fréquences sonores révélées par un audiogramme. Tout cela confirme l'importance du dépistage, la variété des traitements et la diversité du monde des sourds et malentendants.

L'étiologie des surdités.

Les causes de la surdité sont variées. On peut en distinguer deux grands groupes : les surdités héréditaires dominantes ou récessives et les surdités acquises.

L'ensemble des surdités acquises se décompose lui-même en plusieurs groupes selon l'origine et le moment de l'acquisition du handicap. Avant la naissance, le traumatisme peut toucher l'embryon, puis le fœtus et l'enfant viable dans les cas d'une maladie de la mère telle la rubéole ou la toxoplasmose. L'enfant naît avec un handicap plus ou moins prononcé. Dans le cas des surdités post-natales, le sujet est victime d'affections ou d'agressions externes. Parfois subsistent des reste auditifs. Même s'il est touché par une surdité profonde, l'usage antérieur de la parole facilite le traitement et la rééducation. Parmi les causes, citons les affections de l'oreille externe, les otites chroniques, certaines maladies infectieuses, des lésions d'origine accidentelle comme l'exposition au bruit et les effets secondaires de médicaments inadaptés à la constitution du patient.

Traitements et prise en charge.

La prise en charge précoce est un élément fondamental pour un traitement réussi de la surdité. Des tests sont nécessaires pour en déterminer le degré et les caractères. La photo ci-contre, déjà ancienne



puisque l'opérateur est le censeur Georges Bec, nous en donne un exemple. Depuis, les appareils se sont perfectionnés et sont devenus plus précis. De plus, l'informatique a apporté son importante contribution.

L'éducation précoce peut être effectuée par une équipe pluridisciplinaire en collaboration avec les parents qui, bien entendu, jouent un rôle capital. Cette équipe est composée d'un orthophoniste, d'un psychologue, d'un éducateur et d'un phoniatre.

Cette éducation est complétée par un appareillage qui peut être effectué dès le sixième mois. Il convient ici d'insérer un petit développement sur l'histoire de la prothèse auditive avec ses différents stades, acoustique, électrique et électronique.

L'utilisation de cornets acoustiques est mentionnée par un médecin grec au II^{ème} siècle. De l'Antiquité à la fin du Moyen Age, on utilise des appareils collecteurs de sons à conduction aérienne et c'est en 1760 qu'un médecin conçoit des cônes acoustiques pouvant tenir seuls dans l'oreille. L'utilisation d'une source d'énergie capable d'amplifier le son, en l'occurrence l'électricité fournie par une pile date du début du vingtième siècle, mais les grandes évolutions sont à mettre au crédit de l'utilisation des transistors en 1952, l'apparition des contours d'oreilles en 1970 / 1975 et l'adoption de la technologie numérique vers 1995 / 2000, avec la programmation de micro-puces par informatique.

Une véritable révolution est l'invention de l'implant cochléaire avec intervention sur l'oreille interne. Certes, il ne permet pas de restituer avec fidélité les sons et ne dispense pas d'une rééducation. On note cependant quelques réticences de la part de certains membres de la communauté sourde pour des raisons culturelles.

L'éducation précoce.

Avant l'école maternelle, les petits enfants de 0 à 3 ans sont accueillis avec leurs parents au centre d'audiologie de d'acoustique du pôle médico-social que l'on a pu situer précédemment sur le plan. L'ouverture officielle s'est faite en 1974 mais, dès 1972, un accueil était fait dans les bâtiments principaux et Georges Adda en a été le premier responsable. En 1987, il concernait alors une douzaine d'enfants amenés par leurs parents en consultation deux ou trois fois par semaine.

Après diagnostic médical, il faut établir un étroit contact avec la famille souvent désemparée, lui apporter un soutien, mettre en place une stratégie éducative et un appareillage adapté. Les conseils pédagogiques sont très importants car ce sont les parents et non le centre qui ont la charge de l'éducation, ce dernier jouant un rôle pivot au cours des consultations. Le contenu de cette éducation est varié : compréhension de sons dans le cas de restes auditifs, premiers éléments de lecture labiale avec ou sans L.P.C., rudiments de langue des signes pour les enfants mais aussi pour les parents, un peu de démutisation grâce à des jeux animés par la voix, assistés par ordinateurs. Telles sont les missions du S.A.F.E.P. (Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce).



Un aspect souvent ignoré de l'Institution : le centre de Pont-de-Beauvoisin. 1936.

L'OMBRE ET LA LUMIERE

Le monde des sourds est une palette qui irait du noir profond au gris clair : l'ombre a souvent défini la tonalité du handicap. N'est-ce pas l'ombre du regard de pitié évoqué par Armand Pelletier dans son ouvrage dont nous avons reproduit quelques extraits ?

A l'heure où ces lignes sont écrites, la loi en faveur des handicapés est votée au parlement lors d'un scrutin solennel. Elle porte sur la définition du handicap, l'ouverture à des droits à la prestation de compensation, les moyens mis en œuvre pour la scolarité en milieu ordinaire et l'accessibilité au logement et au travail. Bien entendu, tout dépendra des moyens qui l'accompagneront.

Dans un pays démocratique, une dialectique s'établit entre le législateur et les mentalités. Qui précède l'un, qui précède l'autre ? Parfois, il faut forcer les mentalités, parfois ce sont les mentalités qui s'imposent.

L'ombre laissera véritablement la place à la lumière lorsque le regard sur la personne handicapée aura changé, lorsque ce regard ne sera pas celui de l'autre sur une personne diminuée mais celui de l'autre sur une personne différente.



Une partie de la fresque « le cosmos » posée par M. Burdin et ses élèves, conçue par Mme Guirkinge, réalisée par Mme Brossier, inaugurée en 1994, en présence d'Hubert Reeves, astrophysicien.

SOURCES ET REMERCIEMENTS

Les sources :

- « Châteaux et Maisons Fortes savoyards » de Michèle Brocard et Elisabeth Sirot.
- « Châteaux de Savoie Propre » de Georges Chapier.
- « Les tribulations d'un gentilhomme savoyard ». (L'Histoire en Savoie). Publication de la S.S.H.A. Numéro 88 de décembre 1987.
- Archives municipales de Cognin.
- « La langue des signes » de Bill Moody.
- « L'I.N.J.S. » de Maurice Vuillermet.
- Mémoire de maîtrise de Marie Coudurier sur l'Institution des Sourds-Muets.
- « Et pourtant vivre ». Brochure publiée par l'Institution des Sourds-Muets.
- « Moi, Armand, né sourd et muet » d'Armand Pelletier et Yves Delaporte aux éditions Plon.
- Diverses brochures fournies par l'I.N.J.S.

Nous remercions Monsieur Ferrari, Directeur, et le personnel de l'I.N.J.S. pour leur excellent accueil, leur collaboration et la fourniture de documents, et en particulier :

- Mme Buet, Mme Lacroix, Mme Martin, M. Vendange.
- Mme Cadoux, M. Majo, M. Nombalais, M. Tarabbo, professeurs.
- M. Adda, M. Chebanier, M. Ducret, M. Fenestraz, M. Nantois, professeurs ou éducateurs retraités.
- M. Charbon, ancien élève.
- M. le Docteur Roques, Mme Magnin, Mme Valentino, de l'équipe médicale.

Documents collectés par Jacqueline Rimbaud et Bernard Pillu.

